



Le tambour de Villy



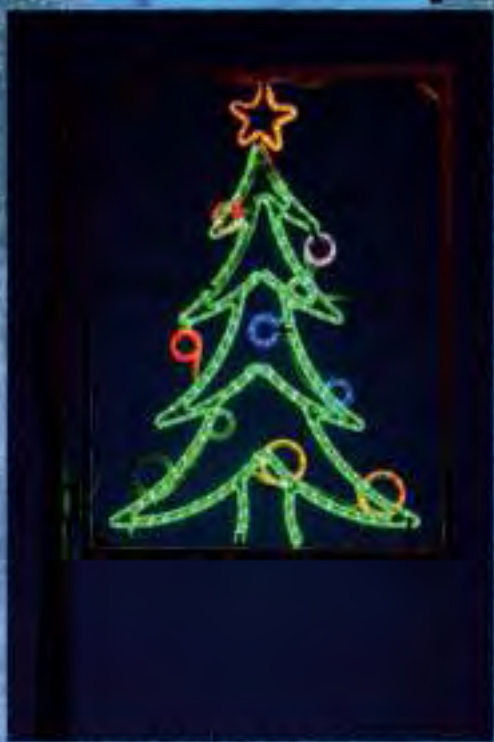
2022

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

LAÏCITÉ



Le mot du Maire

Bien et fort malin, celui qui a pu prévoir le déroulement de l'année 2020 qui vient de s'écouler, année catastrophique, tant en France qu'au niveau mondial. L'apparition de cette foutue COVID 19 a flanqué une sacrée pagaille.

Par contre, 2021, pour l'instant en est la copie conforme : couvre-feu, confinement, d'où liberté réduite. Mais malgré tout, un espoir, le fameux vaccin, quand nous aurons suffisamment de doses.

Les gens vaccinés, plus malheureusement les personnes qui ont été malades, finiront par venir à bout de cette pandémie, aidés par celles et ceux qui respecteront les gestes barrières.

Pourtant, beaucoup d'esprits grincheux ont, depuis longtemps, trouvé les bonnes solutions, si seulement ils avaient été écoutés, et oui les « y a qu'a faut qu'on »

Mais revenons chez nous à Villy. Si, comme prévu l'équipe municipale a été quelque peu modifiée, sa mise en place et son fonctionnement, vu les événements, ont été perturbés. Malgré tout, des bonnes volontés se sont dégagées, et nous avons pu mettre en place une animation pour le 14 juillet, bravo en attendant la prochaine.

Nous avons décidé de suspendre la réalisation des travaux de la rue de Saint-Etienne, espérant une subvention, malheureusement nous n'aurons rien, mais nous pouvons penser que ces travaux seront réalisés cette année, au bon vouloir de l'entreprise.

Eh oui ! il y aura des élections en 2021, repoussées de mars en juin, élections régionales, pour élire des conseillers régionaux, et élections départementales, pour élire des conseillers départementaux. Les informations nécessaires nous arriveront, je l'espère, en temps utiles.

Je terminerai mes propos par une formule d'actualité : Prenez soin de vous, portez-vous bien.

Jean Marie FROMONOT

SOMMAIRE

- ◎ **Infos diverses et pratiques**
- ◎ **Situation budgétaire – finances**
- ◎ **Statistiques budgétaires**
- ◎ **Galette des Rois**
- ◎ **Commémoration du 8 mai**
- ◎ **Elections municipales**
- ◎ **Bienvenue aux nouveaux arrivants**
- ◎ **Cadre de vie**
- ◎ **14 juillet**
- ◎ **Collecte des ordures ménagères**
- ◎ **ADMR**
- ◎ **Communication**
- ◎ **Pluviométrie**
- ◎ **Revue de presse**
- ◎ **Comptes rendus de conseil municipal**

INFOS diverses et pratiques

Permanence de la Mairie
Le Vendredi de 13 à 18 heures

Secrétariat

Passeports et cartes d'identité

La mairie habilitée la plus proche est celle de Chablis. Consultez les heures d'ouverture, et prenez rendez-vous afin d'éviter tout déplacement inutile.

Démarches administratives en ligne : sur le site internet de la commune, dans l'onglet mairie, cliquez sur démarches administratives pour avoir accès à tous ces services.

Cependant, la secrétaire de mairie reste à votre disposition aux heures de permanence pour vous conseiller et vous fournir les documents dont vous avez besoin, dans le cadre d'un contact humain indispensable dans nos petites communes rurales.



Ordures ménagères

mardi matin une semaine sur deux
(voir article à ce sujet dans ce bulletin)



Pour éviter toute dispersion des déchets sur la voie publique, prière de mettre vos sacs dans un bac roulant.

Le nettoyage des débris jonchant les rues n'entre pas dans les attributions du personnel communautaire ou municipal.

Recensement militaire

Démarche à effectuer en mairie le mois du 16^{ème} anniversaire du jeune.

Document important pour passer le permis de conduire ainsi que tous les examens scolaires à partir du Baccalauréat.

Point propreté



Respectez et faites respecter cet endroit qui n'est destiné qu'à recevoir des déchets de tri sélectif, et qui ne doit pas être confondu avec un dépôt d'ordures.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

Travaux

Toute installation empiétant sur la voie publique doit faire l'objet d'une permission de voirie à demander en mairie. Une déclaration préalable, voire demande de permis de construire, doit être remplie pour toute modification de façade (ouverture de portes, fenêtres, portails, etc.)



Déchetterie de Maligny

Lundi et mardi de 8h30 à 12h 00
Mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Déchetterie de Chablis

Lundi et mardi de 13h30 à 17h00
Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour obtenir une carte, se présenter sur place avec un justificatif de domicile (facture EDF par exemple)

Prêt de mobilier communal

Il est possible, sous certaines conditions, de prêter tables et chaises aux habitants de la commune.
S'adresser au Maire ou aux adjoints.



Site Internet

<http://www.mairie-villy-89.com/>



Page Facebook : [fb.me/Mairiedevilly](https://www.facebook.com/fb.me/Mairiedevilly)

Caveau municipal



Location réservée aux habitants de Villy
Tarifs : jour en semaine ou week-end :

100 €

Caution : 200 €

Cinéma



Une fois par mois le cinéma itinérant « Panoramic » projette des films récents en numérique au foyer communal de Chablis ; 5,50 € la place.

Inscription sur les listes électorales

En mairie du 1er janvier au 31 décembre, sauf les années d'élections : 5 semaines avant le 1er tour.



Eau potable



Les analyses de l'eau sont affichés au panneau municipal.

Assainissement

De nombreux objets de toutes sortes et pour le moins hétéroclites sont régulièrement retirés des stations de refoulement ou d'épuration, conduisant à la mise en défaut, voire à la panne des installations.
Les produits chimiques et/ou serviettes pas toujours très hygiéniques, par exemple, ne doivent en aucun cas emprunter le réseau des eaux usées.

Chiens errants

Il est rappelé que la divagation des animaux, notamment des chiens, est interdite et passible d'amende (voir arrêté dans le Tambour 2019).
Plusieurs cas d'agressions dans certaines communes à l'encontre de piétons ou de jeunes attendant leur bus scolaire, ont conduit les maires à porter plainte.



Stationnement

Le stationnement est interdit rue de la Génillotte côté impair (photo ci-contre).

Dans les autres rues, ne pas se garer l'un en face de l'autre, de façon à ne pas entraver la circulation.

Dans les voies étroites comme la rue Chantoiseaux ou Tant qu'un Quart, ne pas laisser de voitures sans la présence proche de son propriétaire, pour libérer le passage aux véhicules de service, de secours, agricoles ou encore de livraison.

La municipalité compte sur le sens civiques de ses concitoyens pour respecter ces règles élémentaire de la vie courante.

Il serait regrettable d'avoir recours à des sanctions, ce qui serait nuisible à un climat de bonne entente collective.



Situation budgétaire – finances

SITUATION FINANCIERE 2011-2020

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES TAXES DIVERSES	RECETTES COMPENSATION ETAT	RECETTES DIVERSES	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENTS
2011	90 040 €	84 007 €	21 927 €	10 846 €	116 780 €	77 544 €
2012	85 823 €	90 690 €	22 485 €	10 805 €	123 980 €	94 850 €
2013	84 448 €	93 244 €	21 935 €	10 490 €	125 669 €	88 629 €
2014	92 406 €	94 010 €	17 578 €	12 497 €	124 085 €	7 900 €
2015	104 495 €	97 634 €	14 390 €	13 214 €	125 238 €	21 046 €
2016	107 572 €	95 538 €	11 271 €	10 894 €	117 703 €	0 €
2017	99 957 €	107 533 €	8 754 €	8 921 €	125 208 €	0 €
2018	92 711 €	110 699 €	6 176 €	11 442 €	128 297 €	0 €
2019	102 393 €	114 166 €	6 586 €	12 222 €	132 974 €	112 357 €
2020	96 162 €	117 831 €	6 664 €	11 044 €	135 539 €	6 450 €

COMMENTAIRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2020 : Les travaux à faire sur les chemins sont reportés en 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La diminution des compensations de l'état se stabilise depuis 2018. Le montant global annuel des recettes se maintient grâce à l'augmentation des taxes diverses.

INVESTISSEMENTS

Les travaux de la Rue St Etienne ont été différés en attendant le résultat de notre demande de subventions. Malheureusement, notre dossier n'a pas été retenu, les travaux qui sont reprogrammés en 2021 seront entièrement à la charge de la commune.

Statistiques Budgétaires

VILLY



- » Quelles évolutions de la population pour Villy ?
- » Mon territoire est-il familial ? Vieillesant ? Riche ?

CC CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS



107

La population légale au 1^{er} janvier 2020 pour Villy, contre 125 en 2012.



Part des foyers fiscaux imposables en 2018



62

Le nombre de logements que compte Villy alors que ce chiffre était de 44 en 1968.

À l'échelle de la CC Chablis Villages et Terroirs, le part des foyers fiscaux imposables le plus élevé est enregistré pour Epagny-près-Chablis (79%). Le part le plus faible en quant à elle enregistré pour Lully-sur-Lot (38%).

POINT MÉTHODE

Villy fait objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. Pourtant, pour estimer au plus près la population légale au 1^{er} janvier, l'AGEE s'appuie sur différents fichiers tels qu'adresses, permis de construire, Schéma des Régions d'Inscription Médicale... Cette estimation est actualisée grâce de 350 articles de loi ou de codes se référant à la population légale (ex. ablations, nombre de conseils municipaux, listes des certaines lois, implantation des pharmacies...).

VILLY



- » Quel est le niveau de pression fiscale de la commune ?
- » Quelles sont les principales dépenses pour Villy ? La collectivité est-elle endettée ?

CC CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS



90 700 €

Le total des charges de fonctionnement de la commune, soit 825 € par habitant contre 807 € pour les communes de moins de 500 habitants du département.



Potential fiscalier par habitant



82%

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal par habitant pour Villy contre 88% pour les communes de moins de 500 habitants du département.

À l'échelle de la CC Chablis Villages et Terroirs, le potentiel fiscalier par habitant le plus faible est enregistré pour Ménil (490€). Le niveau le plus fort est quant à lui enregistré pour Bézu (1 620€).

POINT MÉTHODE

La pression fiscale se mesure avec le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Il est égal au rapport entre les recettes des quatre taxes (taxe professionnelle, taxe d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) et le potentiel fiscal par ville. Un coefficient supérieur à 100% signifie que la collectivité a davantage fait appel à la fiscalité par rapport à la moyenne nationale. Cet indicateur, assez complexe à concevoir avec précision, les communes aux bases d'imposition plus faibles doivent appliquer des taux plus élevés pour obtenir des recettes équivalentes.

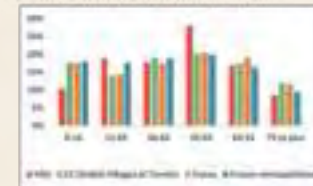
VILLY



20

Le nombre de familles avec enfants pour Villy, soit 44% des ménages de la commune.

POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



12% de la population a moins de 18 ans pour Villy. Source : INSEE 2017



21,9

La durée moyenne en années de résidence dans un logement pour Villy contre 16,8 ans pour l'Ile-de-France.



31

Le nombre d'entreprises présentes dans la commune (achats/marchés compris), dont 4 comptent 1 salarié ou plus.

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



12% des ménages de la commune sont des familles monoparentales. Source : INSEE 2017



74%

Le taux d'activité de la population, contre 74% pour l'Ile-de-France.



Sous les chiffres pour Villy dans le Cahier de mon Village

LES BERNÈRES DOMAÏES 34 PAGES - 60 CARTES / GRAPHIQUES www.ille-et-vauce.fr/cahier-de-mon-village

www.ille-et-vauce.fr 03 82 84 71 00



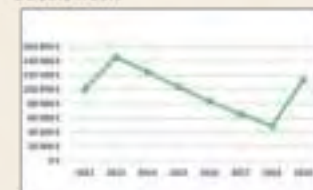
VILLY



1 027 €

L'encours de la dette par habitant pour Villy, contre 394 € pour les communes de moins de 500 habitants du département.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2012 À 2019



En 2019, l'encours de la dette est de 113 017 € pour Villy. Source : Bases consolidées de collectivités, 2019 - 2020



384 €

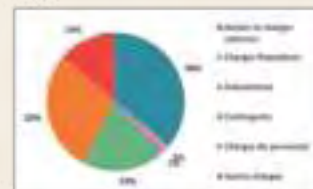
La capacité d'autofinancement brute par habitant de la commune, contre 298 € pour les communes de moins de 500 habitants de France métropolitaine.



328 657 €

Le total des dépenses d'équipement (principal indicateur d'investissement) de 2012 à 2019 pour Villy.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE



En 2019, les dépenses de personnel représentent 28% du budget de la commune. Source : Bases consolidées de collectivités, 2019



373 €

Les dépenses d'équipement par habitant en moyenne chaque année depuis 2012.



Sous les chiffres pour Villy dans le Cahier de mon Village

LES BERNÈRES DOMAÏES 34 PAGES - 60 CARTES / GRAPHIQUES www.ille-et-vauce.fr/cahier-de-mon-village

www.ille-et-vauce.fr 03 82 84 71 00



Vœux du Maire et la galette des Rois



En ce début d'année comme les années précédentes en petit comité, la première rencontre entre les Villacoises et Villacois. L'occasion pour chacun et chacune de présenter ses vœux de bonne année et de bonne santé.

Le Maire nous dresse dans son discours un état des lieux des travaux effectués au cours de cette année et un point sur les finances. Les futurs projets sont laissés en suspens au vu des élections

municipales qui arriveront en mars prochain. Sur ces belles paroles, le Maire invite l'assistance à lever le verre de l'amitié et à déguster la traditionnelle galette des Rois.



Commémoration du 8 mai

Cérémonie pour le moins confinée !

En cette période particulière, tout rassemblement public susceptible de propager la contagion du virus destructeur, le très médiatique COVID-19, alias coronavirus, ou inversement, était interdit.

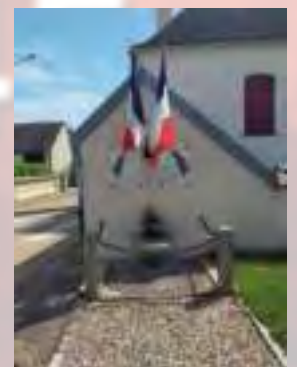
Trêve de plaisanteries, le sujet est trop grave.

Et ce 75ème anniversaire de l'armistice mettant fin à 6 années de souffrances, de morts, de misère, de combats héroïques et de résistance farouche, second fléau sanitaire humain et social du 20ème siècle, aurait mérité meilleur hommage.

En effet, à deux jours de la fin d'un confinement qui bloquait le pays depuis 7 semaines, cette cérémonie devait se dérouler à huis clos, en la seule présence de quelques élus et sans population.

Villy s'est donc plié à cette règle, et a déposé une gerbe sur la stèle communale pour honorer les victimes de ce drame, sans discours, sans Marseillaise et sans vin d'honneur !

2021 nous donnera peut-être l'occasion de célébrer ce fait historique dans des conditions plus sereines.



Elections municipales

Le 15 mars 2020

La liste présentée aux électeurs composée de 11 membres a été élue au 1er tour.

Sur 72 inscrits 42 ont glissé un bulletin dans l'urne.

Un seul a été déclaré nul.

41 suffrages ont donc été validés, soit 58 % de participation.

Le nombre de voix obtenu par chacun des candidats est le suivant :

BLONDEL Marie	32
CANTON Joël	38
FROMNOT Jacqueline	32
FROMNOT Jean Marie	34
HENRY Joël	38
LECUILLER Bernard	31
MAITRET Nicolas	37
MAYORA Aurélie	35
MONNIER Isabelle	31
POITOUT Andrée	30
TRIBUT Adeline	35



ETAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Mme Alexie AUGENDRE

Au 1 rue de la Gilberde

La municipalité est heureuse de les accueillir et leur souhaite une longue et agréable existence dans notre modeste communauté.

Nous les informons que la galette des Rois offerte par la commune faisant office de vœux du maire et de bienvenue aux nouveaux permet à tout un chacun de faire plus ample connaissance.

Décès

M Jean-Claude ZELIOLI le 19 juin 2020

Mme Gisèle TUPINIER le 10 août 2020

La municipalité présente toutes ses condoléances à ces familles.

Cadre de vie

Même si Stéphane BERN n'a pas sélectionné Villy pour son émission du village préféré des Français — il a sûrement eu tort — notre village n'en possède pas moins quelques richesses architecturales, modestes certes, mais témoins de son histoire au fil des siècles.

L'église St Etienne avec sa partie romane du 11^{ème} et celle du 17^{ème}, son portail sculpté avec les effigies du bien et du mal, son absence de clocher, sa cloche Marie Adeline, est le principal monument villacois.



Les amateurs d'histoire sont invités à consulter le site de la commune pour de plus amples détails.



Le lavoir communal, restauré il y a quelques années, est fort apprécié du regard du visiteur de par son implantation sur le ruisseau du Picq. Le ru fait partie lui aussi du patrimoine communal en permettant à ce lavoir d'être opérationnel.

La Croix Saint-Augustin située route de Lignorelles à l'entrée du vieux chemin, mérite qu'on s'y arrête pour déchiffrer les inscriptions

mentionnées sur son socle et dédiées aux voyageurs.



Enfin, et c'est pour sûr le moins connu, car le moins visible et le moins accessible : le pigeonnier, gardien de la cour de la mairie, sorte de tour carrée surmontée d'un toit à quatre pans en tuiles de bourgogne.

Son homologue qui jouxtait l'autre pilier de la grille n'a pas survécu à certains événements mouvementés de l'histoire.

Ce pigeonnier avait pour vocation d'héberger les pigeons voyageurs.



Dans sa partie supérieure non accessible pour des raisons de sécurité, une échelle permet de faire pivoter une structure à trois pans constituée d'alvéoles pour les volatiles.

Ces constructions encadraient l'entrée de la propriété seigneuriale qui aujourd'hui s'appelle la mairie.

Nous espérons que ce laïus vous fera porter un autre regard sur notre village.



Chemin de Vaux Renard

**Il suffit de passer le pont,
C'est tout de suite l'aventure !...
(Georges Brassens)**



Depuis début juillet, le chemin de Vaux Renard est de nouveau accessible pour rejoindre Lignorelles grâce à une passerelle qui rejoint le champ de céréales opposé.

Cet aménagement agrandit le périmètre des randonnées aux marcheurs et autres Vttistes autour des communes environnantes dans des circuits alternants des parties plates et escarpées.

Nous souhaitons que cette liaison réponde au souhait exprimé par bon nombre d'entre vous depuis plusieurs années afin que vous puissiez vous adonner à votre activité physique favorite.

Cabanes de cantonnier

Témoins d'une époque révolue, ces constructions sommaires permettaient aux employés communaux autrefois dénommés cantonniers, de s'abriter, de se réchauffer, de se restaurer et de se reposer.

Il en existait trois à Villy, une sur la route de Lignorelles à Ligny-le-Châtel qui a été détruite, les autres toujours visibles entre Villy et Lignorelles (photo ci-dessous) et route de La Chapelle. Elles sont aujourd'hui gérées par Le Conseil départemental.



14 juillet

Mention très bien !

Le traditionnel vin d'honneur offert par la mairie indépendamment du repas qui suivait, a connu une belle affluence, ce qui n'était pas toujours le cas les années précédentes.

Une mention spéciale avec ban bourguignon en bonus a été attribuée à la toute jeune équipe organisatrice de cette journée dont on manque de mots pour en vanter la qualité exceptionnelle.

Si la cuvée du Chablis 2020 est du même tonneau, elle sera mémorable !

Toute jeune équipe, puisqu'issue de la commission Cadre de Vie du Conseil municipal fraîchement élu et dont Aurélie MAYORA a pris la responsabilité avec la complicité de Marie BLONDEL, Andrée POITOUT et de Joël HENRY.



Jeune car composée de jeunes oscillant, à deux exceptions près, entre 30 et 45 ans.

Dynamiques, organisés, rapides, inventifs, courageux et efficaces, nombreux sont les témoignages qui confirment ces dires.

Succès renforcé par la participation massive à cette journée : 53 inscrits dont une trentaine de purs villacois.

Mais cette journée n'aurait pas été celle-là sans son principal attrait que Balbina HENRY projetait depuis le début de l'année : « la Paëlla » préparée et cuisinée de main de maître par cette hispano-villacoise !

Tellement bonne que d'aucuns ont redoublé avec plaisir !





Afin de faciliter la digestion, 16 courageux répartis en 8 doublettes se sont lancés dans le concours de pétanque, lui aussi traditionnel en ce jour anniversaire de la prise de la Bastille, premier acte de la Révolution française.

Après 3 parties disputées, **Aurélien et le jeune Paul (10 ans)** ont remporté la finale et se sont vus remettre les coupes des vainqueurs par Aurélie.

Remise des récompenses et vin d'honneur ont clôturé cette magnifique journée d'une température agréable, et où la bonne humeur, la convivialité, les échanges entre personnes qui ne se connaissaient pas ont été omniprésents tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Encore une fois, grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé selon leurs moyens à la réussite de cette journée, qui, pour un coup d'essai, il faut bien le dire, a été un coup de maître !

Nous vous donnons rendez-vous pour toute autre proposition qui vous sera faite dans un avenir plus ou moins proche.



Collecte des ordures ménagères ET EMBALLAGES RECYCLABLES EN PORTE A PORTE

Planning 1er SEMESTRE 2021 pour la commune de VILLY

Initialement prévue en janvier, la collecte des emballages recyclables en porte à porte se fera toutes les 2 semaines à partir du mercredi 17 mars prochain.

Des bacs jaunes seront mis en temps voulu à la disposition des habitants pour y mettre ce qu'ils déposaient dans les conteneurs des plates formes de tri sélectif.

Seuls les emballages en verre (bouteilles, canettes, bocaux) continueront à être déposés dans le bac à verre qui reste à l'endroit habituel

La communauté de communes Chablis Villages & Terroir a établi un calendrier pour la collecte des ordures ménagères et emballages recyclables en porte à porte du premier semestre 2021. Nous en avons extrait les dates de collecte concernant notre commune.

MARDI : COLLECTE DES BACS ORDURES
MENAGERES

MERCREDI : COLLECTE DES BACS JAUNES
EMBALLAGES RECYCLABLES

MOIS	DATE	DATE	DATE	DATE	DATE
Janvier	Mardi 5	Mardi 12	Mardi 19	Mardi 26	
Février	Mardi 2	Mardi 09	Mardi 16	Mardi 23	
Mars	Mardi 2	Mardi 09	Mercredi 17	Mardi 23	Mercredi 31
Avril	Mardi 7	Mercredi 14	Mardi 20	Mercredi 28	
Mai	Mardi 4	Mercredi 12	Mardi 18	Mercredi 26	
Juin	Mardi 1	Mercredi 9	Mardi 15	Mercredi 23	Mardi 29

Association d'aide à domicile



de Ligny et ses environs

Coup de chapeau à nos salariés et à nos bénévoles

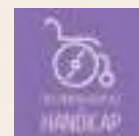
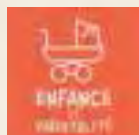


Malgré les confinements successifs, malgré le couvre-feu, malgré les dangers que fait courir cette pandémie et malgré un avenir qui paraît bien noir, l'ADMR poursuit ses activités.

Chaque jour, les aides à domicile disponibles (elles sont nombreuses), sont bien là. Avec leur professionnalisme, leur sérieux et leur courage, elles viennent apporter leur aide aux personnes qui en ont besoin. Tout comme les personnels soignants dans les hôpitaux, elles sont un maillon fort de cette lutte contre le virus et contre l'isolement.

Il ne faut pas oublier nos bénévoles, ils se sont sentis bien démunis pour réussir à maintenir les liens sociaux auprès des plus fragiles. Compte tenu, soit de leur âge soit de leur état de santé, ça ne leur était pas toujours facile de se rendre au domicile de nos bénéficiaires. Espérons que la nouvelle année leur permettra de reprendre leurs bonnes habitudes.

Malgré la pandémie, l'activité se poursuit au service des autres



Nos services d'aide à domicile ont pour objectif d'aider, à leur domicile, toutes les personnes, quel que soit leur âge, seules ou en famille, en difficulté passagère ou pas, qui bénéficient d'aides des caisses diverses ou de l'APA ou qui souhaitent des interventions sans aide. Ils mettent à la disposition de nos clients des salarié(e)s qualifié(e)s qui peuvent apporter une aide pour tous les travaux intérieurs de la maison, les repas, la garde d'enfants mais aussi pour des sorties promenades, courses, consultations médicales et depuis l'année dernière, pour les petits travaux de bricolage et de jardinage...

Renseignements à la Maison des services, 29 bis, grande rue à Ligny-le Châtel
ouverte lundi, mercredi et vendredi

de 9 à 12 h 30 et de 14 à 17 heures. Tél. 03.86.98.01.41 ; E-mail : mdsligny@fede89.admr.org

Jacqueline FROMONOT Présidente Tél. 03 86 47 41 17

COMMUNICATION

Service Incendie et Secours Rectificatif

Contrairement à ce qui a été écrit dans l'édition 2018, les pompiers du Centre de 1^{ère} intervention de Maligny sont habilités à intervenir sur divers types de sinistres entrant dans leur champ de compétences sur notre commune, sauf les nids de guêpes ou autres insectes de ce genre.

Dans ce cas, vous ne composez pas le 18, vous appelez un technicien spécialisé dans ce type d'opération.

Abribus

Depuis le 2 novembre, date de la rentrée des vacances de la Toussaint, les élèves de l'école primaire et du collège pourront attendre le car de ramassage au sec et à l'abri en cas de mauvais temps.

Le pigeonnier, qui se trouvait un peu trop éloigné de l'arrêt du bus, et qui obligeait les enfants à sortir pour le guetter, a été transféré dans l'ancien local de stockage de produits d'entretien et de peinture en dessous du monument aux morts.

Ainsi pourront-ils monter dans le car sans dégouliner de la tête aux pieds !



Boite à livres

Les villacois désireux d'alléger leurs bibliothèques ont désormais la possibilité de déposer leurs livres dans une étagère mise à leur disposition dans l'abribus situé au rez-de-chaussée du pigeonnier.

Le principe repose sur un système d'échange qui permet de faire découvrir aux autres lecteurs des ouvrages qu'ils ne connaissent pas tout en libérant de la place dans ses propres rayonnages à la maison.

On peut garder les livres empruntés, ou les remettre dans l'étagère, il n'y a pas de contrôle.

Seule chose exigée ; laisser l'endroit propre et bien rangé.



Sécurité routière

Afin d'éviter tout risque d'encombrement, d'accident matériel ou corporel, les propriétaires de parcelles longeant, notamment, la départementale D131 menant à La Chapelle Vaupelteigne et la route communale Sous Mont Sabot en direction de Ligny-le-Châtel, sont priés d'abattre les arbres menaçant de tomber sur la voie publique.

Ces précautions élémentaires et urgentes sont d'autant plus indispensables que la période actuelle est particulièrement pluvieuse et venteuse.

Il est rappelé que dans ce genre de situation, la responsabilité des riverains concernés est engagée.

Pour tout renseignement, la mairie se tient à disposition des intéressés.

Questionnaire sur le Tambour

Votre avis nous intéresse ! Ce modeste bulletin fête ses 25 ans cette année.

Comment le percevez-vous ?

Quels sont les points à améliorer ?

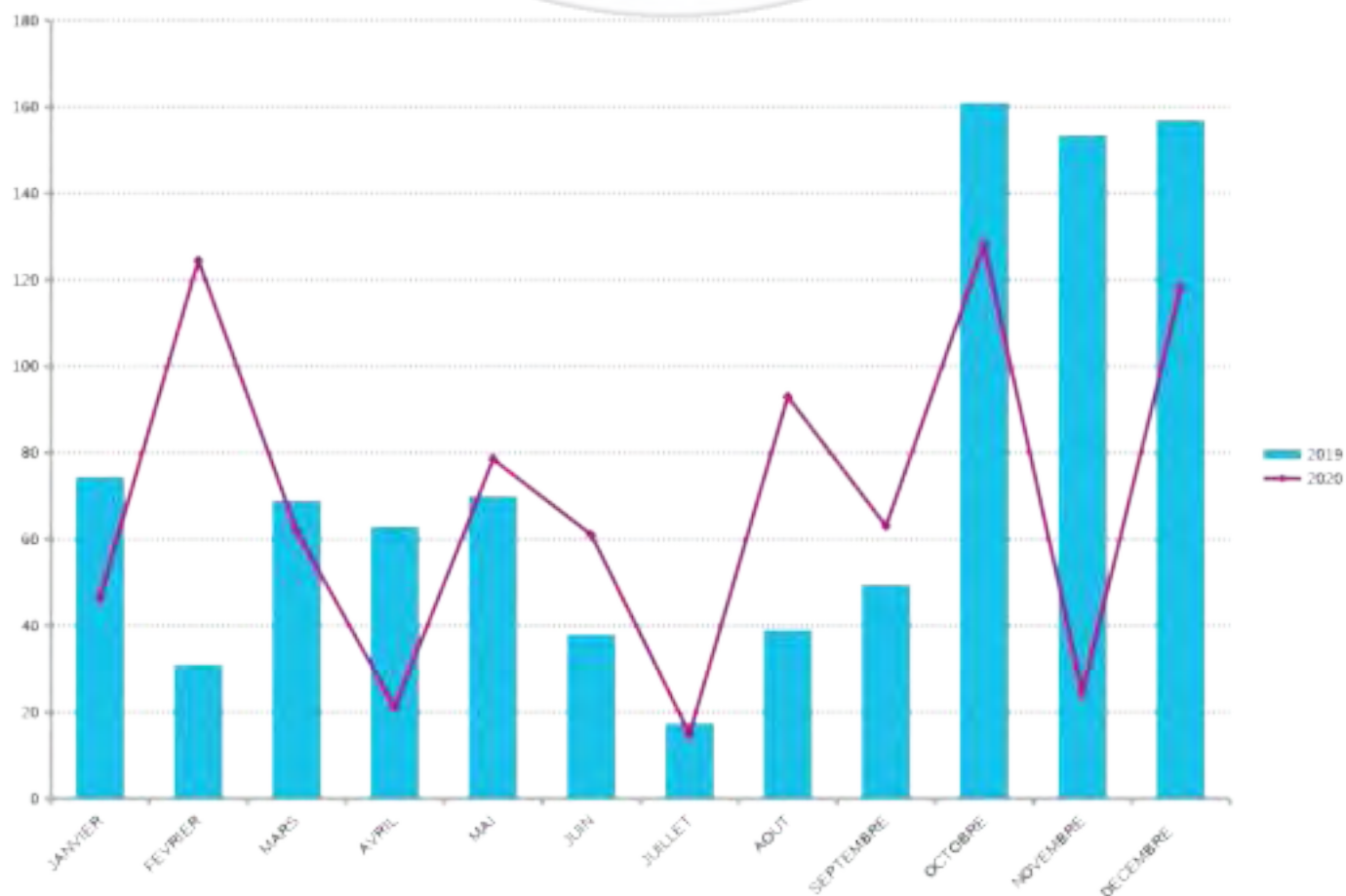
Quelles seraient vos propositions d'articles ?

Autres sujets...

Envoyer-nous un petit mail à Joël CANTON (canton.joel@neuf.fr)

PLUVIOMÉTRIE DE L'ANNÉE

	2020			2019			Ecart
	Nbre jours gelée	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Nbre jours gelée	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres
JANVIER	5	46,5	14	14	74,5	13	-28
FEVRIER	11	124,5	16	17	31	5	93,5
MARS	5	62	11	10	69	12	-7
AVRIL		21	4	4	63	11	-42
MAI		78,5	4	3	70	12	8,5
JUIN		61	9		38	7	23
JUILLET		15	1		17,5	3	-2,5
AOUT		93	11		39	6	54
SEPTEMBRE		63	6		49,5	9	13,5
OCTOBRE		128	15		161	19	-33
NOVEMBRE	3	24,5	7	4	153,5	15	-129
DECEMBRE	2	118	20	9	157	16	-39
TOTAL	26	835	118	61	923	128	-88



La revue de presse



■ VILLY

Jean-Marie Fromonot dévoile sa liste

Maire sortant, Jean-Marie Fromonot conduira une liste constituée de cinq conseillers sortants et de six nouveaux candidats dont la moyenne d'âge est de 55 ans.

Cette équipe de six femmes et cinq hommes souhaite poursuivre les actions engagées par le précédent conseil avec l'objectif de conserver autonomie et dynamisme à la commune. Parmi les projets : la poursuite de la rénovation des rues et des trottoirs du village, l'entretien des chemins, l'amé-



CANDIDATS, La liste conduite par le maire sortant.

nagement d'un jardin du souvenir dans le cimetière, la continuation de l'entretien des bâtiments communaux... Et l'espoir de voir renaître un comité des fêtes. ■

LA LISTE

Jean-Marie Fromonot, Marie Blondel, Joël Canton, Jacqueline Fromonot, Joël Henry, Bernard Lecuiller, Nicolas Maitret, Aurélie Mayora, Isabelle Monnier, Andrée Poitout, Adeline Tribu.

Cavaliers, attelages et marcheurs en randonnée dans les vignes

■ VILLY

Publié le 24/06/2020



Cavaliers et attelages à l'issue du départ © Droits réservés

Dimanche matin, une belle animation régnait sur la place Saint-Vincent à Villy. Cavaliers en tenue et marcheurs, harnachement de chevaux, préparation des attelages et déchiffrage des plans présageaient un départ imminent.

À l'invitation de l'association À cheval dans l'Yonne, basée à Venouse, quinze cavaliers, cinq attelages et douze marcheurs se sont élançés sur les deux parcours qui leur étaient proposés. Sous un beau soleil estival, le plaisir de se retrouver et d'échanger était bien visible et la bonne humeur a dominé tout le long des circuits tracés en grande partie dans les vignes.

Pour clore cette randonnée champêtre, la dégustation très appréciée de chablis et de fromage de chèvre, en bordure du Serein, a régalé les participants.

À noter que l'association de tourisme équestre À cheval dans l'Yonne propose aux personnes intéressées des randonnées à cheval dans le vignoble chablisien... Et ailleurs.

Contact : Renseignements sur l'association À cheval dans l'Yonne auprès de Monique Darot, au 06.32.07.72.29.

■ VILLY

Comptes rendus de conseil municipal

COMMUNE DE VILLY



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 12 février 2020

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT,
Bernard LECUILLER

Absents : Mmes Jacqueline ZELIOLI (excusée), Bruno GERMANEAU (excusé),
Patrick VAILLANT (excusé et pouvoir à Joël CANTON), Karine TUPINIER,
Vincent TUPINIER

La séance est ouverte à 18 heures

1) Compte rendu de la séance du 3 décembre 2019

Approuvé à l'unanimité.

2) Point sur les finances 2019

Sauf imprévu, toutes les opérations de l'exercice ont été enregistrées. La situation se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépense	102 393 €	Dépense	136 220 €
Recette	132 974 €	Recette	120 775 €
Excédant	30 381 €	Déficit	15 445 €

Déficit qui s'explique par un emprunt de 16 000 € budgétisé pour financer la TVA des travaux de voirie qui n'a pas été réalisé.

Les restes à réaliser sur 2020 sont le cimetière et les trottoirs rue St Etienne.

3) Admission en non-valeur

2 417 € à enregistrer en dépenses sur 2020 suite à l'officialisation des loyers impayés de l'ancien locataire du logement communal, M. VAUTRIN.

Le Conseil prend délibération à l'unanimité.

4) Antenne FREE

La mairie a reçu un courrier de l'opérateur la sollicitant pour implanter un relais sur la commune. Le Conseil n'en voyant pas l'intérêt et redoutant une nuisance visuelle, mandate le maire pour rencontrer le technicien.

5) Questions et informations diverses

François BACHELIER demande si la future municipalité envisage d'équiper les points d'éclairage public d'ampoules LED.

Le Maire explique que pour bénéficier de subventions, il faut déléguer la compétence au SDEY (Syndicat d'Energie de l'Yonne), et que le reste à charge pour la commune serait encore d'environ 16 000 €.

Les dépenses totales d'électricité se montant à 2 800 € par an, le temps d'amortissement serait beaucoup trop long, pour une qualité guère meilleure.

Il a toutefois précisé que ce sera au futur conseil de décider.

Bernard LECUILLER souhaiterait qu'à l'avenir la rue de la Fontaine soit aménagée au niveau du virage en face le lavoir.

Pose de la passerelle chemin de Vaux renard : le service travaux de la Communauté de Communes attend que le secteur soit accessible.

Les panneaux de stationnement handicapés et de parking cimetière seront posés fin février début mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 23 mai 2020

- Présents :** Mmes Marie BLONDEL, Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT.
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Nicolas MAITRET
- Absents :** Mme Isabelle MONNIER (excusée)

La séance est ouverte à 18 heures

Mise en place du Conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2020

1) Election du Maire

En préambule, le maire sortant, Jean-Marie FROMONOT, souhaite la bienvenue aux conseillers, et plus particulièrement aux nouveaux.

Il rappelle le résultat des dernières élections avec le nombre de voix obtenu par chacun.

Il passe ensuite parole à la doyenne de l'assemblée, Andrée POITOUT pour procéder à l'élection du Maire, assistée par la plus jeune conseillère, Marie BLONDEL, en tant que secrétaire pour ce point de l'ordre du jour.

- Election du Maire : Jean-Marie FROMONOT, seul candidat, est élu avec 9 voix pour et une abstention.

2) Elections des adjoints

Le Maire reprend la présidence. Il informe que la loi autorise 30 % d'adjoints par rapport au nombre de conseillers, soit 3 pour nous. Villy a toujours fonctionné avec 2 adjoints, ce qui semble raisonnable. Le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité

Il propose comme adjoints, Bernard LECUILLER et Joël CANTON et demande s'il y a d'autres candidats : Aucun.

Résultat du vote :

- Bernard LECUILLER : 9 voix pour et 1 abstention.
- Joël CANTON : 10 voix pour.

3) Charte de l'élu

Le Maire fait lecture de ce texte qui mentionne la déontologie relative à cette fonction municipale.

Il peut être, le cas échéant, complété par un règlement intérieur.

4) Tableau municipal

La liste officielle sera établie après accord unanime du Conseil, par ordre alphabétique.

5) Désignation et composition des commissions et organismes extérieurs

Voir tableau en annexe.

Pour répondre à un souhait exprimé par les nouveaux conseillers, une visite du finage communal sera organisée pour notamment, repérer les limites avec les communes voisines.

6) Indemnités

La loi prévoit le versement maximum des indemnités mensuelles à savoir 991.80€ bruts pour le Maire et 385.05€ bruts pour les adjoints. Mais les élus peuvent demander moins, donc délibération. Les indemnités n'ayant pas évolué depuis longtemps le Maire demande une réévaluation trimestrielle d'environ 100€ pour le Maire et 50€ pour les adjoints, soit une indemnité mensuelle brut de 620€ pour le Maire et 190€ pour les adjoints (à voir selon les indices).

Accepté à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 18 juin 2020

- Présents :** Mmes Marie BLONDEL, Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Nicolas MAITRET
- Absents :** Mme Isabelle MONNIER (excusée), Joël HENRY (excusé)

La séance est ouverte à 20 heures

Le Maire ouvre la séance, rappelant que c'est la première depuis celle qui a installé le nouveau conseil.

1) Vote des taux de taxes

Il est précisé que ces taux ne concernent que le bâti et le non bâti, la taxe d'habitation étant compensée par l'Etat sur la base de 2019.

Deux scénarios sont proposés aux conseillers :

1. Une augmentation de 1 % qui ferait passer la recette à 72 032 € (+ 700 € par rapport à 2019)
2. Une augmentation de 2 % qui ferait passer la recette à 72 745 € (+ 1400 € par rapport à 2019)

Le Conseil vote à l'unanimité pour la seconde option. Cela donne un taux de 12,80 % pour le bâti et 28,59 % pour le non bâti.

2) Antenne FREE

L'opérateur téléphonique projette d'implanter une antenne relais de 40 m de haut à proximité de la plateforme de marc, moyennant une redevance annuelle de 2 500 €

Les conseillers dénonçant les caractères nocifs liés aux ondes et la nuisance visuelle, se prononcent contre ce projet à l'unanimité.

3) Affaires en cours

- **Trottoirs rue St Etienne** : l'entreprise va réaliser les travaux cette année.
- **Cimetière** : La Sté POT va être relancée une dernière fois. Faute de résultat dans les 3 mois, il sera fait appel à une autre entreprise.

4) Questions diverses

- **Emprunts**
un tableau récapitulatif est remis aux membres.

Sur les 4 emprunts, un se termine en novembre 2020 représentant un remboursement annuel de 5 670 €.

Le remboursement annuel total se monte à 18 692 € auquel il faut ajouter les intérêts

- **Délégations**

Le conseil ayant donné délégation au maire, ce dernier, par arrêté, donne délégation aux adjoints pour des attributions bien précises.

- **Démission** : Le Maire informe que Isabelle MONNIER, quittant la commune pour des raisons personnelles, démissionne de son poste de conseillère.
- **Commissions** : les responsables des commissions Cadre de Vie et Chemins/voirie font un rapide compte rendu oral de leur réunion des 5 et 15 juin 2020.
La commission des finances se tiendra le 1^{er} juillet à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 16 juillet 2020**

- Présents :** Mmes Marie BLONDEL, Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Nicolas MAITRET
- Absents :** Aurélie MAYORA (excusée), Isabelle MONNIER

***La séance est ouverte à 19 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Comptes rendus des séances du 23 mai et 18 juin 2020

Approuvés à l'unanimité.

2) Préambule

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, Bernard LECUILLER propose que le secrétariat de séance ne lui soit plus dévolu systématiquement. Joël CANTON se propose pour cette tâche avec dans un premier temps en doublon avec Bernard LECUILLER.

Le Maire donne quelques explications sur les comptes administratifs avec leurs tenants et aboutissants pour les nouveaux conseillers.

3) Compte administratif 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	102 393,04 €	Dépenses	136 220,65 €
Recettes	132 974,28 €	Recettes	120 775,06 €
Excédent	30 581,24 €	Déficit	15 449,59 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

4) Budget 2020

Le budget de fonctionnement proposé s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 134 727 €.

Le budget d'investissement proposé s'équilibre en dépense et recettes pour un montant de 83 896 €.

Quelques points sur les investissements, la réfection des trottoirs de la rue St Etienne est le principal poste de dépenses pour 2020. Le Maire avait rappelé en commission des finances qu'une pause s'imposerait dans les investissements en 2021 voire 2022, après extinction des plus gros emprunts. Les travaux du cimetière (deuxième poste des investissements) vont voir le jour pour cette année. Autre dépense, l'achat d'une tondeuse autoportée et d'un souffleur de feuilles thermique pour un montant global de 2400 € (troisième poste d'investissement). Une passerelle informatique entre la plateforme CHORUS et le logiciel de comptabilité est prévue afin de faciliter le traitement des factures par la secrétaire de mairie.

Le Maire essaiera, si possible de voir si nous avons des subventions qui sont toujours les bienvenues.

Des propositions ont été émises par les commissions Cadre de vie et de Voirie qui n'ont pas été retenues pour des raisons financières.

Au vu de ces éléments, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont adoptés à l'unanimité.

5) Questions et informations diverses

Le Maire remercie les membres de la Commission Cadre de vie et ceux qui les ont aidés pour le bon déroulement des festivités du 14 juillet.

Un comité des fêtes va être mis en place pour faciliter les futures manifestations avec peut-être des jumelages.

Joël CANTON nous fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat de gestion du C.E.G. de chablis.

Bernard LECUILLER évoque la possibilité d'avoir recours à un autoentrepreneur pour effectuer l'entretien des espaces verts pendant les congés de Fabien BONNOT (le cantonnier) si besoin. Un accord de principe est donné si c'est utile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 10 septembre 2020

- Présents :** Mmes Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER
- Absents (excusés) :** Mme Marie BLONDEL
MM Joël HENRY, Nicolas MAITRET

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Annonce de Monsieur le Maire

Monsieur le maire nous annonce la démission d'une conseillère municipale, Mme MONNIER Isabelle.

2) Compte rendu de la séance du 16 juillet 2020

Approuvé à l'unanimité.

3) Point sur les travaux

Les travaux du cimetière vont commencer au cours du mois de novembre. Cela fait suite à un rendez-vous avec la société POT qui a repris les affaires en main.

La réfection des trottoirs rue Saint-Etienne est mise en pause. Nous allons constituer un dossier pour l'obtention d'une subvention c'est pour cela que nous attendons la réactualisation du devis afin de lancer les travaux par la suite.

M LECUILLER veut faire ajouter un passage piéton dans la rue Saint-Etienne, c'était une bonne intention, mais il ne l'a pas signalé auprès des services compétents chose qui va être faite. Nous pensons rajouter des panneaux d'avertissement des passages piétons dans le village par la même occasion.

4) Acquiescement dette

L'administration fiscale nous demande l'effacement d'une dette d'un concitoyen suite à l'achat d'une concession de cimetière. La somme représente 141 €.

5) Point sur la chasse

La chasse va bientôt commencer (27 septembre). Un petit rappel sur les cotisations pour la chasse, 100 € pour les chasseurs du village, 200 € pour les extérieurs et 400 € sur les terres de Lignorelles appartenant au village.

6) L'employé communal

La demande de l'employé communal pour une mutation est en cours. M LECUILLER propose plusieurs pistes de remplacement afin de faire les divers travaux d'extérieur du village. M le Maire rappelle qu'il serait intéressant de continuer le même partenariat avec Lignorelles (une semaine sur deux). M le Maire va se rapprocher des élus de Lignorelles afin de savoir s'ils sont intéressés.

7) Point sur le budget

M le Maire fait un point sur le budget au niveau du fonctionnement. Les dépenses se positionnent à 53 744 € et 70 293 € pour les recettes (prévision budgétaire 134 727 €).

Concernant les investissements, cela suit son cours.

8) La semaine bleue

Mme FROMONOT (présidente de l'ADMR) nous annonce qu'il n'y aura pas de semaine bleue pour cette fin d'année.

9) Le repas des anciens

Le repas des anciens (Villy/Maligny) qui se faisait dans le caveau de Maligny n'est pas pour le moment annoncé. M le Maire annonce pour une fois que cela pourrait être organisé au village avec un maximum de 14 personnes, c'est en cours de réflexion.

10) Commissions communautaires

M LECUILLER rappelle que les conseillers municipaux peuvent faire partie des commissions communautaires (dépôt de candidatures avant le 18 septembre). M le Maire ne faisant partie d'aucune et pense qu'il y a suffisamment de conseillers communautaires pour les commissions.

11) Logement communal

Le logement communal va être vacant très prochainement (fin d'année).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 20 octobre 2020

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Adeline TRIBUT
MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Nicolas MAITRET

Absentes excusées : Mmes Andrée POITOUT, Marie BLONDEL

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Minute de silence

Une minute de silence a été observée suite à l'assassinat du professeur Samuel PATY dans la ville de Conflans-Sainte-Honorine.

2) Compte rendu de la séance du 10 septembre 2020

Approuvé à l'unanimité.

3) Redevance de l'occupation du domaine public

Comme chaque année, nous avons pris trois délibérations concernant une petite rentrée d'argent. Concernant ERDF, nous aurons 212 €, pour GRDF environ 156 € et pour les télécoms 298 €.

4) Transfert de compétence du PLU à la communauté de communes

Notre commune n'a pas de PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le conseil prend la délibération de ne pas transférer la compétence à la communauté de communes.

5) Transfert des pouvoirs de police spéciale du maire à la communauté de commune

Une délibération est prise pour le transfert des compétences de l'assainissement et de la collecte des déchets au président de la communauté de communes. Le conseil s'oppose aux autres points.

6) Désignation des délégués pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT se réunit une fois par an pour s'assurer de la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. Nous avons nommé Jean-Marie FROMONOT en tant que titulaire et Bernard LECUILLER comme suppléant.

7) Questions et informations diverses

Panneau Pocket : une grande discussion au sujet de ce service ainsi que de son tarif annuel entre les membres du conseil. Il en ressort qu'une communication va être faite auprès des villacois sur cette application afin d'avoir par ce biais les informations de la communauté de communes.

Collecte des déchets : courant novembre, une distribution de conteneurs jaunes pour le tri sera organisée (cela comprend tous les emballages sauf le verre). La première relève de conteneurs devrait se faire pour le début de l'année prochaine.

Horaire d'éclairage : une villacoise demande s'il y a possibilité de modifier l'allumage de l'éclairage public avant 6 h. Les membres du conseil, dont certains vont à leur travail avant 6 h, ne voient pas d'intérêt à une modification et suggèrent une installation personnelle d'un détecteur de présence.

Syndicat du CEG : Joël CANTON nous fait le point sur la dernière réunion de ce syndicat. La modification du contrat du photocopieur, un avoir de EDF, la prévision du changement du matériel informatique, le point sur le transport scolaire qui ne possède plus d'accompagnant.

Infrastructure routière : Bernard LECUILLER et Joël CANTON proposent de prévoir, s'il y a la possibilité, la mise en place de miroirs à la sortie du parking de la mairie et au croisement de la D131 et de la rue St Etienne. A voir au prochain budget.

Boite à livres : le dispositif est en place, une communication à la population va être effectuée prochainement.

Abris-bus : une suggestion de déplacement du pigeonnier au local de matériel qui est plus près de la zone de l'arrêt du bus.

Repas des anciens : Vu le contexte actuel et les dernières préconisations, le repas qui rassemble une douzaine de villacois semble compromis pour cette fin d'année.

Chemins et routes : un point a été fait concernant les arbres de la route de « Sous mont sabot » avec les propriétaires contactés, l'affaire est à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

